

## POURSUITE D'ÉTUDES

Certificat de spécialisation, Licence professionnelle, BTSA en 1 an.

## PRISE EN COMPTE DES PRÉ-ACQUIS

Parcours individualisé avec prise en compte des diplômes déjà obtenus.

## CONTACT

CFPPA-CFA du Morvan  
Philippe Lienard, coordinateur  
[cfppa.chateau-chinon@educagri.fr](mailto:cfppa.chateau-chinon@educagri.fr)  
Isabelle Dupuis, administrative  
[isabelle.dupuis99@educagri.fr](mailto:isabelle.dupuis99@educagri.fr)

## SPECIFICITÉS DU MÉTIER

- Travail physique en extérieur et en autonomie.
- Utilisation de matériel professionnel spécifique.

Vous trouverez toutes les informations sur le lien ci-joint :  
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39836/>

[Carte](#)



[Notre site](#)



RETRouvez nos taux sur notre site internet !  
ainsi que le règlement interieur.



Vous avez une question, une envie ou un projet de formation en agriculture, en animation, en insertion, services à la personne

**Contactez-nous !**



Le personnel est sensibilisé à la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap, et vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services.

Référent handicap : Natalie Preney contact : 03.86.79.49.30

Centre constitutif de l'Établissement Public d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole du Morvan

Siret 19580101400034 – NACE 8559A – Déclaration d'enregistrement n° 2658P000258

Établissement certifié Qualité AFNOR Qualiopi

pour les activités de formation, actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) et l'apprentissage



Un Centre de Formation au service de son territoire

## BTSA ACS'AGRI

### Analyse Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole

(Niveau 5 délivré par le Ministère de l'Agriculture)  
Code ROME : A1405 -A1407 -A1410 -A1411- A1416 - K1802 RNCP38650 (01 janvier 2024)



Polyvalence et diversité



Une participation active à la vie de son territoire



Une proximité avec la nature, un travail avec le vivant

**CFPPA-CFA du Morvan**

**18 rue Pierre Mendès France – 58120 CHATEAU-CHINON**

Tél : 03.86.79.49.30 - Mail : [cfppa.chateau-chinon@educagri.fr](mailto:cfppa.chateau-chinon@educagri.fr)  
Site : [www.morvanformations.com/formation-adulte-cfppa](http://www.morvanformations.com/formation-adulte-cfppa)

## OBJECTIFS

L'objectif de cette option est de garantir la qualité de la formation au plus près des besoins professionnels du marché du travail et des structures de production dans les territoires ultramarins.

La spécialité ACS'Agri permet aux diplômés de s'insérer dans un parcours d'installation en exploitation agricole. En effet, dans le cadre de la politique d'installation et de transmission en agriculture, les diplômés peuvent obtenir la capacité professionnelle agricole selon l'arrêté du 18 février 2022 fixant la liste des diplômes, titres et certificats permettant de satisfaire à la condition de diplôme de la capacité professionnelle prévue à l'article L. 330-1 du code rural et de la pêche maritime et conférant la capacité professionnelle prévue à l'article L. 331-2 du même code. La détention du diplôme permet également d'être reconnu comme "jeune agriculteur" dans le cadre des régimes d'aide relevant de la politique agricole commune (article D614-2 du code rural et de la pêche maritime).

## COMPÉTENCES VISÉES

- S'intéresser à la gestion des entreprises agricoles dans leur environnement économique, social, juridique et territorial.
- S'intéresser à la conduite des productions agricoles végétales et animales.
- S'intéresser à l'accompagnement de projets agricoles.
- S'intéresser à l'agroécologie et aux questions liées aux transitions écologiques, climatiques et sociales en lien avec l'agriculture.

Capacités et connaissances attendues :

- Disposer de connaissances en gestion de l'entreprise.
- Disposer d'aptitudes de prise de décisions, d'organisation et d'autonomie.
- Disposer de compétences de gestion et d'animation d'équipe dans une démarche de projet.
- Disposer de connaissances de bases en matière de collecte et d'analyse de données et d'informations
- Disposer de capacités en matière d'expression écrite et orale pour communiquer et argumenter.
- Disposer de capacités collaboratives et d'animation d'équipe dans une démarche de projet.

Consulter le référentiel sur : <https://chlorofil.fr>

## DURÉE DE L'ACTION

1 350 heures réparties sur 40 semaines sur 2 ans.

## MODALITÉS D'ÉVAULATION

Le CFPPA-CFA du Morvan a opté pour une modalité d'évaluation mixte : épreuves terminales + épreuves en cours de formation. L'examen du BTSA ACS'Agri est composé de 8 groupes d'épreuves dont 3 sont en épreuves terminales (EPT) et 5 évaluations certificatives en cours de formation (ECCF).

## MODALITÉS D'ALTERNANCE

Alternance définie en début de formation à raison de 2 semaines en centre par mois (en moyenne).

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours théoriques, travaux pratiques, projets individuels et collectifs, études de cas, échanges et débats.

## CONTENUS PÉDAGOGIQUES

Le BTSA ACS'Agri est structuré en deux domaines d'enseignement : un tronc commun (identique pour toutes les spécialités de BTSA) et un domaine professionnel propre à la spécialité ASC'Agri .

Dans le domaine du tronc commun, vous trouverez : Communication orale et écrite, Méthodologie de projet, Langue étrangère : anglais, Economie générale, Sport.

Le domaine professionnel spécifique à l'ASC'Agri contient : Comptabilité, gestion de l'entreprise agricole, Management de l'activité d'une entreprise agricole, Pilotage stratégique d'une entreprise agricole, Agronomie, Productions végétales et animales, Accompagnement individuel ou collectif des entreprises agricoles, Informatique, mathématiques.

Des activités pluridisciplinaires sont organisées permettant de se rapprocher des situations réelles de travail.

## VALIDATION DES BLOCS DE COMPÉTENCES

Formation modularisée, qui offre la possibilité de valider indépendamment un ou plusieurs blocs de compétences

## DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Prévu en septembre.

## PRÈ-REQUIS

Être titulaire d'un BAC et avoir signé un contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation.

## COÛT DE LA FORMATION

Prise en charge définie par France compétences en fonction de la CPNE de rattachement de l'employeur, sans frais pédagogiques.

## RÉMUNÉRATION

- Formation continue : selon statut.
- Apprentissage : rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti.  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

## MODALITÉS DE SÉLECTION

Satisfaire à un entretien individuel.

## PUBLIC CIBLÉ

Tous publics.

## FINANCEMENT

- Éligible CPF
- Prise en charge OPCO possible pour les salariés

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Être inscrit sur Parcoursup et/ou directement auprès du centre de formation.